



## Salaires 2018

**La direction annonce une 4<sup>ème</sup> année à 0 % d'augmentation générale !**

**Pourtant de l'argent il y en a !**

**Dans les dispositifs d'individualisation** qui pèsent de plus en plus dans la masse salariale, ce sont surtout les qualifications les plus hautes de l'entreprise qui en profitent... Calcul fait, les divers dispositifs (« la prime », l'intéressement, GIR (la prime aux résultats) ...) auraient permis à chaque cheminot-e de pouvoir bénéficier d'une augmentation de **plus de 1000 euros annuel**, durable et comptant pour la retraite !

**Dans la masse salariale** mobilisée pour permettre d'augmenter de 3,1% du seul personnel d'encadrement qui a souscrit un forfait jours...

**Dans les investissements inutiles et autres rachats d'entreprises** notamment à l'étranger...

**Dans les 100 Millions d'€ (minimum) de déficit d'exploitation annuel** que vont devoir supporter les cheminots pour garantir, sur ordre de l'Etat, le « partenariat public-privé » signé entre celui-ci et le groupe VINCI pour la construction de la LGV Océane.

### **CAC 40 : PRIORITÉ AUX ACTIONNAIRES**

Depuis 2009, **sur 100 € de bénéfices**, les entreprises du CAC 40 ont en moyenne reversé :



**Le patronat et la direction s'en mettent plein les poches et rien pour ceux qui créent la richesse !**

En 2017, encore une année record pour les dividendes des entreprises, près de 95 Milliards d'euros de bénéfices pour le CAC 40, mais SNCF n'est pas en reste, 1,3 milliard de résultat positif en 2017 ... et pour les salariés, rien du tout ! La sueur des cheminots ne sert qu'à jouer au Cheminopoly et à servir des primes et des salaires royaux aux dirigeants !

### **Le scandale des plus hautes rémunérations à SNCF !**

On entend souvent parler des salaires faramineux de grands dirigeants d'entreprise, alors que ceux de la SNCF ne font pas exception à la règle. **Le salaire (hors avantages) moyen des dix plus haut dirigeants de l'entreprise est 10 fois supérieur à la rémunération mensuelle moyenne des cheminots, estimée en trompe l'œil à 3172€.** Comme l'ultra majorité des cheminots a une rémunération bien inférieure, cela laisse entrevoir l'écart de salaire avec la tranche haute de la grille de rémunération ... En euro constant, l'augmentation moyenne de nos rémunérations (en incluant l'encadrement) est de 0,8% par an (notations comprises), tandis que celle des dix plus hautes rémunérations de l'entreprise a progressé de près de 102% entre 2000 et 2016. La direction n'a pas souhaité commenter ces chiffres présentés par vos délégués SUD-Rail...

**Pour la Fédération SUD-Rail une revalorisation globale, significative et uniforme (même somme pour tous), Actifs comme Retraités devient vitale et s'impose à la direction !**

**La part des salaires dans le chiffre d'affaire de l'entreprise continue de fortement diminuer : cela signifie que les cheminot-e-s perçoivent une part de plus en plus faible de la richesse produite collectivement...**

**Il est temps que les salariés exigent leur dû et pas seulement les miettes !**

Seulement parce qu'il fallait bien annoncer quelque-chose, la direction a égrenées des meurettes ciblées pour donner l'impression qu'elle fait un effort... ces mesures représentent moins de 0,2% d'évolution sur la masse salariale pendant que les suppressions d'effectifs massives vont, elles, la faire baisser d'au moins 5%... Ils se moquent vraiment de nous !

#### **Les mesurettes de la boîte :**

- Hausse forfaitaire de 15€ bruts de la prime de travail pour les PR 4 à 12 (Sauf « roulant » titre 1 ou 2) ainsi que pour les salariés contractuels classe A/B/C, annexe A1, A3, B et C... **Ne s'appliquera donc pas aux TA, TB et ASCT de ces PR qui sont considérés comme des nantis par la direction !**
- Suppression de la cotisation chômage des salariés contractuels de 0,79% ... **Mesure décidé par le gouvernement pour le régime général, la direction ne fait que l'appliquer !**
- Maintien de la GIPA : Même si on rajoute cette gratification de « *Garantie Individuelle de maintien du Pouvoir d'Achat* » qui a été versé l'année dernière à moins de 600 personnes, on est bien du compte !

Pendant que certains réclament des primes vélos, une augmentation de la prime forfait-jours ou le renforcement de l'individualisation, **les revendications salariales de la Fédération SUD-Rail sont connues et elles s'appuient sur une vision égalitaire, humaniste et distributive des richesses :**

#### **Pour les agents du cadre permanent (CP) et contractuels (RH00254) :**

- Exigence d'une négociation pour une nouvelle grille des salaires, conformément aux engagements de l'entreprise de 2008 et de 2015.
- Augmentation des salaires en somme uniforme pour tous et une mesure immédiate de rattrapage sous forme d'une augmentation uniforme de 400 euros du salaire net mensuel.
- Le salaire minimum d'un jeune embauché à 1800 euros nets pour la 1<sup>ère</sup> position pour les CP et les contractuels des annexes A1, A3, B. Pour les annexes C « hors cadre », un point de départ équivalent aux agents du cadre permanent, avec une bonification de 50 € par tranche de 3 ans.
- Un véritable treizième mois comptant pour la retraite, pour les cheminots et les contractuels
- L'Attribution d'une gratification unique annuelle de 1800€ en juin, liquidable et uniforme.
- Arrêt de la hiérarchisation des éléments liés aux contraintes : primes, indemnités, gratifications et les allocations, dont l'allocation familiale supplémentaire, avec alignement sur le taux le plus haut pour tous.
- Traitement :
  - ✓ Intégration de la prime de travail dans le traitement et calcul sur le taux le plus élevé pour les cheminots et les contractuels des annexe A3 et B relevant du RH00254 (*pour les tractionnaires, une prime traction comptant entièrement pour la retraite*).
  - ✓ Intégration de l'indemnité de résidence.
- La fin des dispositifs d'individualisation (*LA PRIME, GIR, Intéressement, dividende salarial, etc. ...*) qui masque la réalité de l'appauvrissement des actifs et des retraités et contribue à l'injustice salariale.

**Reprenons possession de la valeur de notre travail !**